

Avenant n°2

INSTRUCTIONS DE COURSE TYPES HABITABLE 2021-2024

Nom de la compétition : **La Route de La Fayette de Gironde en Charente**

Etape 1 : **Pauillac – Le Verdon**

Dates complètes : **29 juillet 2021**

Lieu : **Estuaire de la Gironde**

Autorité Organisatrice : **Voile et Cercle Nautique de Pauillac**

Grade : **5C**

Publié le 27 juillet 2021

Les paragraphes suivants des instructions de course sont modifiés comme suit :

7. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

Classes	Identification
Flotte 1	Boucle spi JAUNE dans pataras
Flotte 2	Boucle spi ROUGE dans pataras

Les voiliers jaugés en OSIRIS seront scindés en catégories, base handicap net, selon le tableau suivant :

Groupe	Le Verdon – La Rochelle
Flotte 1	de 9 à 19,9
Flotte 2	de 19,9 à 33

12. LE DEPART

12.2 Sur le bateau comité,

- le délai de **1 minute** entre l'affalé de l'Aperçu et l'envoi du signal d'avertissement sera appliqué.

- Le signal d'avertissement sera fait **8 minutes avant le signal de départ**

H – 8 min Signal d'avertissement avec 1 signal sonore

H – 4 min Signal préparatoire (pavillon « P », « I », « Z » ou « U ») avec 1 signal sonore

H – 1 min Dernière minute (amené du signal préparatoire) avec 1 signal sonore long

H – 0 min Départ (amené du signal d'avertissement) avec 1 signal sonore

Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.